

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 142

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 30, substituer au mot :

« susmentionnés »

les mots :

« mentionnés aux premier et deuxième alinéas du présent 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel